Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20261123-2026110106-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ NOVEMBRE, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 28 octobre 2026.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents :**12**
Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, BRETON Christine, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, David GAUBERT, Benjamin ROUAULT, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Sonia JOANNOT, Isabelle GICQUEL, Murielle NICOLAS, Catherine RUFFET.
Absents excusé(e) s : Fabienne PERRO qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX, Benoît ROUAULT qui a donné pouvoir à Benjamin ROUAULT et Corentin POILVET.

Le Conseil nomme Laurent CHEVREAU en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-11-01-06
3.2. LOTISSEMENT PEMINIER 2 : VENTE DES LOTS 1 A 7 POUR LA CONSTRUCTION de MAISONS en PSLA

Madame Le Maire rappelle la délibération du 24 août 2024, par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition par la coopérative Coopalis, au plus tard 18 mois après les travaux de 1ère phase, de sept lots (lots 1 à 7) au prix de 20 000 € le lot pour la construction de sept logements en PSLA (Prêt social location-accession) dans le lotissement de Péminier 2.
Cette délibération ne précisant pas un prix HT ou TTC, il convient de délibérer à nouveau afin de prendre en compte la TVA.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Considérant les objectifs de la Commune en matière d'offre de logements dans le lotissement de Péminier 2, à savoir un panel de logements, favorisant la mixité sociale :
- un lot pour du logement locatif social en semi-collectif,
- sept lots réservés pour du logement en prêt social location accession,
- cinq lots libres de construction,
Considérant l'offre communale et privée de lots libres en acquisition existant sur la Commune,

- **FIXE le prix des lots 1 à 7 du Lotissement de Péminier 2 uniquement destinés à la construction de sept maisons en PSLA (Prêt Social Location-Accession) au prix de 20 000 € HT le lot.**
- **AUTORISE le Maire à signer les actes de vente avec la Coopérative Coopalis auprès de l'étude 1270 notaires à Lamballe. Cette acquisition doit intervenir au plus tard 18 mois après les travaux de première phase.**

VOTE pour : 14 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Laurent CHEVREAU,
Secrétaire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)

Délibération certifiée publiée le 23 novembre 2026 - transmise en Préfecture le 23 novembre 2026.
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes d'Armor)